

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 30 AOÛT 2018

L'an *deux mil dix-huit*, le trente août à **vingt heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de **Saint-Rémy** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de *Madame MAILLARD Élisabeth, Maire*.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 23 août 2018**

PRÉSENTS : *M. PELTIER Jacky, M. BILLON Gilles, M. BAILLET Éric M. GUILLOTEAU Régis, Mme FRECHET Annie, Mme GALLARD Nathalie, Mme MASSÉ Jackie, Mme SAUNIER Valérie, M. VIVIER Luc.*

ABSENTE EXCUSÉE : *Mme ROBERT Laurence*

POUVOIR : *Néant*

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme MASSÉ Jackie*

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

Madame le Maire demande s'il y a des observations concernant le compte rendu de la réunion du 28 juin 2018.

Monsieur Luc Vivier, Conseiller municipal signale que pour la motion pour les bassines, il avait répondu contre et sur le compte-rendu a été mentionné abstention. Une correction sera apportée, il faut lire 8 pour, 1 contre et 1 abstention.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande l'ajout d'une délibération pour la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 28 h 05 hebdomadaires.

Les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable.

==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==*==

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

A 20H00 : Accueil de Madame Laure DURAND, Kinésithérapeute
A 20H15 : CME : Présentation de l'année 2017/2018

📁 Délibérations :

1. Inventaire : Sortie des biens
2. Création d'un poste d'Agent de Maîtrise au 01/11/2018
3. PACTE : demande de subvention enfouissement réseau télécom
4. PACTE : demande de subvention installation d'une MAM (Maison des Assistants Maternels)
- 4 bis. Fixer le loyer
- 4 ter. Travaux à déterminer
5. PACTE : demande de subvention aménagement rue de Coulon
6. Eglise ?
7. Redevance Occupation du Domaine Public communal par Gaz Réseau Distribution de France (RODP 2018 et ROPDP 2018) (Provisoire)
8. Recensement des données physiques et financières pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) 2019 : Longueur de voirie communale au 1^{er} janvier 2018 : pour information dernière délibération du 30 août 2012 pour 24,722 km. Pour 2019 ?
9. Achat mobilier RPE (Relais Petite Enfance)
10. Attribution d'une Aide suite à Commission Action Sociale

📁 Informations :

- Recrutement du directeur ALSH
- Programme de la semaine de la mobilité
- Aires de covoiturage
- Bilan ALSH été
- Médiathèque
- Projet éolien
- Fibre optique

📁 Dates à fixer :

- Réunion des Adjointes
- Réunion publique « voisins vigilants »

📁 Questions diverses :

- Retard distribution bulletin municipal (logistique)
- Repas des élus

Accueil de madame Laure DURAND :

Madame le Maire présente madame DURAND, future kinésithérapeute de Saint-Rémy dans un logement situé rue de la Pigeonnerie.

Quelques aménagements électricité, extincteurs et rampe d'accès sont prévus.

Madame DURAND remercie madame le Maire pour une réponse positive les membres présents pour leur intervention par rapport à sa future installation.

CME, présentation des projets de l'année 2017/2018 :

Les élus se présentent et les jeunes du CME également. Cinq projets sont énumérés. Il s'agit :

- installation de filets au stade
- installation de deux bancs au stade
- le jardin collaboratif
- la remise en état des toilettes publiques
- l'achat de ballons (2 pour le football, 2 pour le basketball et 2 pour le handball)

Après présentation, les élus émettent un avis favorable pour les projets suivants :

- Installation de filets au stade (pour un montant de 1 327,92 €)
- Installation de deux bancs au stade (pour un montant de 578,00 €)
- Achat de ballons (pour un montant de 56,00 €)

Le prochain CME est prévu le 12 septembre 2018

Les candidatures pour le 02 octobre 2018

Election du CME le 05 octobre à la Mairie de 17h45 à 18h30

DÉLIBÉRATIONS

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 28 h 05 hebdomadaires et ce, au 01 septembre 2018.

La délibération créée en 2017 se rapporte à un emploi d'animateur non complet à raison de 11 h 47 hebdomadaires. Il est nécessaire de modifier le temps horaire hebdomadaire.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet à raison de 28 h 05 hebdomadaires à compter du 01 septembre 2018.**

INVENTAIRE : SORTIE DE BIENS

Madame le Maire présente le tableau de sortie de biens pour un montant global de 38 547,01 €, ces biens seront retirés de l'inventaire.

<i>N° INVENTAIRE</i>	<i>LIBELLE</i>	<i>TYPE DE BIENS</i>	<i>TYE DE SORTIE</i>	<i>MONTANT ACQUISITON</i>
18-0036	Matériel atelier	non amortissable	détruit suite vol	1 267,68
18-0037	Souffleur aspirateur	non amortissable	détruit suite vol	325,00
16-0001	Machine à calculer Casio DR320	non amortissable	détruit	120,46
16-0002	Micro-ordinateur pentium	non amortissable	détruit	1 675,41
16-0003	Micro-ordinateur pentium	non amortissable	détruit	1 675,41
16-0004	Copieur Minolta	non amortissable	détruit	2 487,54
16-0005	Copieur Minolta	non amortissable	détruit	2 487,54
16-0006	Fax Brother	non amortissable	détruit	303,36
16-0008	Ordinateur tuilip	non amortissable	détruit	1 321,43
16-0009	Ordinateur tuilip	non amortissable	détruit	1 321,43
16-0010	Ordinateur tuilip	non amortissable	détruit	1 321,43
16-0011	Ordinateur tuilip	non amortissable	détruit	1 321,43
16-0012	Imprimante HP 840 C	non amortissable	détruit	162,27
16-0013	Imprimante HP 840 C	non amortissable	détruit	162,27
16-0014	Imprimante HP 840 C	non amortissable	détruit	162,27
16-0015	Imprimante HP 840 C	non amortissable	détruit	162,27
16-0016	Scanner trust	non amortissable	détruit	144,95
16-0017	Imprimante HP 840 C	non amortissable	détruit	813,19
16-0018	Micro-ordinateurs	non amortissable	détruit	2 399,45
16-0018	Informatique mairie	non amortissable	détruit	627,90
16-0026	Micro-ordinateur mairie	non amortissable	détruit	3 928,86
16-0026	Ordinateur portable	non amortissable	détruit	945,39
18-0030	Perceuse perforateur	non amortissable	détruit suite vol	673,35
18-0023	Souffleur de feuille	non amortissable	détruit suite vol	501,12
18-0031	Groupe électrogène	non amortissable	détruit suite vol	279,00
18-0045	Souffleur aspiro stihl SH 86 Ce	non amortissable	détruit suite vol	390,00
18-0056	Perfo burineur 950 X et scie circulaire	non amortissable	détruit suite vol	1203,60
15-0007	Camion Renault Master	non amortissable	détruit suite vol	8040,00
15-0008	Triflash et gyrophare Master	non amortissable	détruit suite vol	775,68
18-0050	Matériel atelier	non amortissable	détruit suite vol	162,66
18-0004	Matériel atelier	non amortissable	détruit suite vol	547,91
18-0055	Matériel atelier	non amortissable	détruit suite vol	836,75
TOTAL				38 547,01

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, le retrait des biens cités pour un montant de 38 547,01 €.**

CRÉATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Madame le Maire propose de délibérer pour la création d'un poste d'agent de Maîtrise au 1er novembre 2018 suite à la promotion interne d'un agent.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la création d'un poste d'agent de Maîtrise au 1^{er} novembre 2018.**

PACTE : DEMANDE DE SUBVENTION ENFOUISSEMENT RÉSEAU TÉLÉCOM

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre du Pacte 1 auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'enfouissement du réseau télécom à hauteur de 50 %.

(L'enveloppe Pacte 1 est de 44 463,00 €)

Le projet s'élève à 35 631,34 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. :	29 692,78 €
Subvention Pacte 1 sollicitée :	14 846,39 €
Autofinancement :	14 846,39 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.**

PACTE : INSTALLATION D'UNE MAM

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre du Pacte 1 auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'installation d'une MAM, à hauteur de 50 %.

(Reste dans le Pacte 1 : 29 616,61€)

Le projet s'élève à 35 243,45 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. :	29 369,54 €
Subvention Pacte 1 sollicitée :	14 684,77 €
Autofinancement :	14 684,77 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.**

FIXATION DES LOYERS

Madame le Maire propose de délibérer pour fixer les loyers de la Maison des Assistants Maternels et du cabinet de Kinésithérapeute.

Il est proposé :

- Pour la Maison des assistants maternels => 600,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent (9 pour et 1 abstention) un montant de loyer à 600,00 € mensuel.**

Il est proposé :

- Pour le Cabinet de Kinésithérapeute => 550,00 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent (9 pour et 1 abstention) un montant de loyer à 550,00 € mensuel.**

TRAVAUX MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS : PLOMBERIE/CHAUFFAGE

Madame le Maire présente les devis reçus récapitulés dans le tableau ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.	T.V.A	MONTANT T.T.C.
SARRAUD – 79 Magné	10 770,00 €	2 154,00 €	12 924,00 €
CHAUFFAGE DE L'AUTIZE – 79 Coulonges-sur-L'Autize	8 998,99 €	1 799,80 €	10 798,79 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, le choix de l'entreprise **Chauffage de l'Autize pour un montant de 8 998,99 € H.T. soit T.T.C. 10 798,79 €.**

TRAVAUX MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS : PLACO/HUISSERIE

Madame le Maire présente les devis reçus récapitulés dans le tableau ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.	T.V.A	MONTANT T.T.C.
RENOUX BENOIT – 79 Saint-Maixent-de-Beugné Avec le placo	13 912,20 €	2 782,44 €	16 694,64 €
BRACHET – 85 Benet Avec le placo	18 170,65 €	3 634,13 €	21 804,78 €
STORES ET MENUISERIES – 79 Villiers-en-Plaine Sans le placo	11 975,34 €	2 395,07 €	14 370,41 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent le choix de l'entreprise **RENOUX-BENOIT (9 pour et un contre) pour un montant de 13 912,20 € H.T. soit T.T.C. 16 694,64 €.**

TRAVAUX MAISON DES ASSISTANTS MATERNELS : ÉLECTRICITÉ

Madame le Maire présente les devis reçus récapitulés dans le tableau ci-après :

ENTREPRISE	MONTANT H.T.	T.V.A	MONTANT T.T.C.
Tirbois – 79 Saint-Rémy	3 300,15 €	660,03 €	3 960,18 €
COLLON – 79 Ardin	2 582,39 €	516,48 €	3 098,87 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, le choix de l'entreprise **COLLON (7 pour, 2 contre et une abstention) pour un montant de 2 582,39 H.T. soit T.T.C. 3 098,87 €.**

PACTE : DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGEMENT RUE DE COULON

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière au titre du Pacte 1 et 2 auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais pour l'aménagement sécuritaire rue de Coulon.

(L'enveloppe Pacte 1 restante est de 14 931,84 €)

(L'enveloppe Pacte 2 est de 45 761,00 €)

Le projet estimatif s'élève à 254 796,00 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. :	212 330,00 €
Subvention Pacte 1 solde :	14 931,84 €
Subvention Pacte 2 totalité :	45 761,00 €
Cap 79 - 20 % :	42 466,00 €
Autofinancement : 51,41 %	109 171,16 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.**

CAP 79 : DEMANDE DE SUBVENTION AMÉNAGEMENT RUE DE COULON

Madame le Maire propose de délibérer pour solliciter une aide financière dans le cadre de CAP79 auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement sécuritaire rue de Coulon :
Le projet estimatif s'élève à 254 796,00 € TTC.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Montant H.T. :	212 330,00 €
Subvention Pacte 1 solde :	14 931,84 €
Subvention Pacte 2 totalité :	45 761,00 €
Cap 79 - 20 % :	42 466,00 €
Autofinancement : 51,41 %	109 171,16 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **approuvent, à l'unanimité, la demande de subvention et le plan de financement présenté ci-dessus.**

EGLISE : sans suite

REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL PAR GAZ RÉSEAU DISTRIBUTION DE FRANCE (RODP 2018 ET ROPDP 2018)

Madame le Maire propose de délibérer pour la redevance d'occupation du domaine public gaz 2018. Le montant de cette redevance annuelle s'élève à **543,00 €**.

La formule de calcul est la suivante : $(0,035 \times L + 100) \times TR$

L est la longueur exprimée en mètre des canalisations de distribution de gaz naturel sous domaine public communal au 31 décembre de l'année précédente. **TR** est le taux de revalorisation de la RODP tenant compte de l'évolution de l'indice ingénierie depuis la parution du décret du 25 avril 2017.

Pour la commune **L** = 8654 m

$$TR = 1,20$$

Soit une RODP 2018 = 483 €

Pour la redevance provisoire du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2016 : Pour la commune : **L** = 58 m, la formule de calcul : $1,03 \times L$)

Soit une ROPDP 2018 = 60 €

RODP 2018 + ROPDP 2018 = 483 € + 60 € Total : 543 €

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal **valident, à l'unanimité, le montant de la redevance à percevoir soit 543 €.**

RECENSEMENT DES DONNÉES PHYSIQUES ET FINANCIÈRES POUR LE CALCUL DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT : LONGUEUR DE VOIRIE COMMUNALE AU 1^{ER} JANVIER 2018

Madame le Maire propose de délibérer pour modifier le linéaire de voirie communale.

IL y a lieu d'ajouter :

- rue des Ébéniers longueur 150 mètres
 - rue des Cytises longueur 215 mètres
 - Impasse du Marais longueur 100 mètres
- Soit au total 465 mètres

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, **approuvent, à l'unanimité, en insérant dans le tableau du classement des voies communales : les rues des Ébéniers & des Cytises et l'Impasse du Marais et valident, à l'unanimité, le nouveau linéaire totale de voirie communale de 25,187 km.**

ACHAT MOBILIER RPE (RELAIS PETITE ENFANCE) : reportée

ATTRIBUTION D'UNE AIDE – SUITE À COMMISSION ACTION SOCIALE DU 28 AOUT 2018 :

Pas d'attribution

INFORMATIONS

- **Recrutement du directeur ALSH** : Monsieur Alain SCHMITT, est recruté par voie de mutation au 01/09/2018. Il est titulaire du BAFD.

- **Programme de la semaine de la mobilité** : Madame le Maire fait lecture des différentes manifestations de septembre 2018.

- **Aires de covoiturage** : C'est possible, se reporter à la Charte départementale du covoiturage.

- **Bilan ALSH été** : Bilan favorable, un grand merci à Antoine Gautier.

- **Médiathèque** : Projet du 11 novembre en cours, avec intervention auprès de l'école : organisation du village en 1918 et le chant.

- **Projet éolien** : Accord pour l'éolien

- **Fibre optique** : La 1^{ère} tranche sera réalisée fin d'année 2018 - Une réunion publique est prévue en septembre 2018.

DATES À FIXER

⇒ Réunions d'adjoints :

- Lundi 10 septembre 2018 à 18h00 à la Mairie
- Mercredi 26 septembre 2018 à 18h00 à la Mairie
- Lundi 08 octobre 2018 à 18h00 à la Mairie

⇒ Réunions de Rentrée Scolaire :

- le mardi 18 septembre 2018 à 20 heures au groupe scolaire

⇒ Réunion publique « voisins vigilants » :

- la date sera arrêtée après le rendez-vous avec le Major de la Brigade de Gendarmerie de Coulonges.

QUESTIONS DIVERSES

- **Retard distribution bulletin municipal (logistique)** : Le retard de livraison des bulletins est dû à un problème de transport. Les bulletins ont été distribués dès sa réception par les élus.

- **Repas des élus** : report au vendredi 07 septembre 2018 à 20h30

- **Localisation zone début infestation ambrosie secteur Saint-Rémy**

La séance est clôturée à 23 heures.